

RÈGLEMENT « Stage MultiSports » AVRIL 2024

Article 1 : Inscription

Nous vous rappelons que la pratique d'activités physiques et sportives n'est pas sans risque. Aussi, nous vous conseillons de souscrire à une assurance individuelle accident.

La prise en compte de l'inscription ne sera effective qu'à réception du dossier complet :

- Bulletin d'inscription (autorisation parentale + copie assurance) complété et signé.
- Certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive **fortement conseillé** (valable 1 an).

Si le certificat médical n'est pas fourni, en cas d'accident, la CCS (Communauté de Communes du Savès) ne pourra être tenue pour responsable.

L'inscription se fait à la semaine obligatoirement.

Les documents doivent parvenir au secrétariat de la CCS Avenue Lagailou 32220 LOMBEZ à partir du mardi 26 mars 2024 à 9h00 et jusqu'au mardi 2 avril 2024 à 17h00 : ils peuvent être déposés lundi mardi mercredi ou jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00, adressés par voie postale ou envoyés par mail (contact@ccsaves32.fr). Toute inscription arrivant avant ou après cette période ne sera pas prise en compte.

Veuillez noter que vous ne pouvez pas inscrire votre enfant au stage MultiSports s'il est déjà inscrit à l'ALSH sur les mêmes dates.

Article 2 : Sélection des dossiers

En cas de nombre de dossiers supérieur au nombre de places, une sélection sera effectuée suivant les critères ci-dessous :

- 1) Habiter sur le territoire (CCS). Si vous n'habitez pas sur le territoire, vous serez sur liste d'attente.
- 2) Dans le cas où un enfant veut participer à plusieurs stages proposés pour son année de naissance au cours de l'année scolaire 2023/2024, il devra définir un ordre de choix. Un jeune peut participer à plusieurs stages dans la même année scolaire.

3) Date de dépôt du dossier.

Au plus tard 3 jours avant le début du stage, vous serez informé de la sélection ou de la mise en attente de votre dossier. Si le dossier de votre enfant est sur liste d'attente, l'éducateur sportif pourra vous contacter jusqu'au vendredi avant le début du stage pour le valider.

Article 3 : Interventions

La CCS s'engage à proposer des animations sportives sous forme ludique conduites par des éducateurs sportifs qualifiés (pouvant être accompagnés d'éducateurs de clubs, d'animateurs, de stagiaires ou de parents bénévoles).

Article 4 : Responsabilité

Les jeunes inscrits sont sous la responsabilité des éducateurs sportifs, pendant les horaires du stage.

Les parents doivent s'assurer de la présence de l'éducateur sportif avant de laisser leurs enfants.

En cas d'absence des éducateurs sportifs, nous vous recommandons de ne pas laisser vos enfants attendre seuls.

La CCS décline toute responsabilité en cas d'accident survenant en dehors des heures définies sur le programme et/ou en l'absence des éducateurs sportifs. Les jeunes ne peuvent pas partir seul à la fin de la journée de stage sans autorisation parentale et sans l'autorisation des éducateurs sportifs.

L'éducateur sportif se réserve le droit d'exclure sans compensation financière, tout enfant perturbant gravement le bon déroulement du stage.

Article 5 : Tenue de sport/Effets personnels/Restauration

Tenue de sport + affaires de change **obligatoires** : tee-shirt, sweat, short, jogging, chaussures de sport, ... (voir détails dans le dossier d'infos). Prévoir 2 bouteilles d'eau marquées au nom et prénom de l'enfant. Le jeune apportera tous les jours un pique-nique et des goûters personnels. Toutes les poches, les affaires et les sacs seront facilement identifiables et marquées au nom et prénom du jeune.

Article 6 : Paiement (tarif de 30 à 160 € la semaine selon le quotient familial)

Le tarif sera calculé en fonction du quotient familial (voir tableau ci-contre).

Le paiement du stage se fera le mois suivant (à réception d'une facture à acquitter auprès du Trésor Public). Toute annulation du stage se fera uniquement sur présentation d'un **certificat médical** attestant de l'inaptitude de l'enfant à pratiquer des activités sportives (blessure, maladie...). Sans certificat médical, le stage sera facturé normalement au tarif en vigueur.

Quotient familial	Tarif pour la semaine
Quotient jusqu'à 350	30 €
Quotient de 351 à 700	40 €
Quotient de 701 à 1000	50 €
Quotient de 1001 à 1300	80 €
Quotient de 1301 à 1600	110 €
Quotient de 1601 à 2000	130 €
Quotient de 2001 et +	160 €